



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES...

PROCES VERBAL N° 03

Réunion restreinte du : 08 octobre 2019

A : quatorze heures trente.

Lieu : D.F.S.M. Antenne de DIEPPE Parc Eurochannel, rue Jean REDELE 76370 MARTIN- EGLISE

Présidence : Mr Christian LEFEBVRE

Membres présents : Mrs Daniel BECQUET, Gérard GLATIGNY, Didier LEMARIE.

Membre absent excusé : Mr René VAN HULLE (raisons de santé)

§§§§

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des terrains et installations sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

Le Président LEFEBVRE souhaite la bienvenue aux membres présents et au nom de la commission souhaite un bon rétablissement à René VAN HULLE.

Le Président passe à l'ordre du jour :

Félicitations : néant

Condoléances : néant

Adoption du P.V. du 21 03 2019 (et non du 20/03/20109) : Adopté à l'unanimité.

§§§§

VISITES QUINQUENNALES 2019 – 2020 :

Le cas échéant il reste un délai de 5 ans pour effectuer les travaux.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfsm.fff.fr - Site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



- AUPPEGARD STADE PAUL LORPHELIN C. Lefebvre. / G.Glatigny.
- VARENGEVILLE SUR MER STADE JEAN BUREL C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- ARQUES LA BATAILLE Pré St Etienne D.Lemarie. / G.Glatigny.
« La Gare a été classé niveau 11 par la C.R.T.I.S. »
- PALUEL (STADE DES PEUPLIERS) D.Lemarie. / G.Glatigny.
- YERVILLE (STADE Juste FONTAINE) C.Lemarie. / G.Glatigny.
- LUNERAY (STADE GRUCHET) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- YEBLERON (STADE MUNICIPAL) D.Lemarie. / P.Auger. / P.Lemonnier.
- LE CATELIER (STADE BELLEMARE) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- FAUVILLE EN CAUX (Hat trick) D.Lemarie. / P.Auger. / P.Lemonnier.
- ST RIQUIER ES PLAINS (STADE MICHEL HIDALGO) C.Lefebvre. / D.Lemarie.
- NEUFCHATEL EN BRAY AULAGE 3 D.Lemarie. / D.Becquet. (+ aires de jeu)
- LE TRAIT STADEPIERRE COUBERTIN D.Lemarie. / G.Glatigny.
- AUMAILE STADE VILLA DES HOUX D.Lemarie. / D.Becquet.
- LE TREPORT (STADE Ste Croix « 1 et 2) D.Becquet. / D.Lemarie.
- ST AUBIN LE CAUF (STADE ANDRE BOSSELIN) D.Lemarie. / G.Glatigny.
- MESNIERES EN BRAY 1 (STADE DU RAMBURE) D.Lemarie. / D.Becquet.

VISITES DECENNALES 2019 – 2020

- ANNEVILLE – AMBOURVILLE (JACQUES GIBOUIN) D.Lemarie./C.Lefebvre.
 - (visite programmée pour le 17/10)
- ST PIERRE DE VARENGEVILLE (STADE REMI MOREL) D.Lemarie./C.Lefebvre.
 - (visite programmée pour le 11/10)
- ST VALERY EN CAUX « NALLET » C.Lefebvre. / D.Becquet.
- FAUVILLE EN CAUX (STADE MUNICIPAL) 1 et 2 D.Lemarie. / P.Auger. / P.Lemonnier.
 - (1 classé 4 + 1 non classé)
- OFFRANVILLE (STADE DE L'EPINE) 1 (classé 4) C.Lefebvre / D.Lemarie. / G.Glatigny.
 - (+ autres terrains à classer)
- BOSC LE HARD (STADE LEON ROCHETTE) C.Lefebvre. / D.Lemarie (en cours)
- NEUFCHATEL EN BRAY AULAGE 2 D.Lemarie./D.Becquet.
- RIVES EN SEINE (CAUDEBEC EN CX) C.Lefebvre. / D.Lemarie.
 - (+ ST ARNOULT et MAULEVRIER STE GERTRUDE)
- LONGUEVILLE SUR SCIE (STADE DU HERON) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- INCHEVILLE (STADE GEORGES CAUDRON) D.Becquet. / D.Lemarie.
- BOUVILLE (STADE MICHEL VAUTROT) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- FOUCHARMONT (STADE MUNICIPAL) D.Becquet. / D.Lemarie
- LUNERAY « Les Ecuyers » C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- HAUTOT SUR MER (STADE ANSBERT BOITOUT) D.Becquet. / D.Lemarie.
- BOURG DUN (STADE MUNICIPAL) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- ANGIENS (STADE MUNICIPAL) C.Lefebvre. / G.Glatigny.
- FONTAINE LE DUN (STADE DU HERON) C.Lefebvre. / G.Glatigny.

VISITES POUR CLASSEMENT INITIAL :

- BELMESNIL (STADE ALPHONSE LEMOINE) D.Lemarie. / C.Lefebvre.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Mail : district@dfs.fff.fr - Site internet : <https://dfs.fff.fr/>



TERRAINS A DECLASSER (des courriers seront envoyés aux MAIRIES)

- VITTEFLEUR (STADE MUNICIPAL)
- ENVRONVILLE (STADE BACHELET)
- DOUVREND (STADE MUNICIPAL)
- ROUXMESNIL-BOUTEILLES (COMPLEXE CHARLES LEFEBVRE)
- ANCOURT (STADE MUNICIPAL) est déjà déclassé

Le Président LEFEBVRE souhaite que les rendez-vous soient pris rapidement et les P.V. établis aussitôt par numérisation, afin de ne pas encombrer la personne chargée des dossiers à la LIGUE.

RAPPEL :

Toute compétition officielle doit se dérouler sur un terrain homologué, niveaux 4-5-6. Veuillez prendre contact avec la commission pour un rendez-vous et constituer un dossier.

A la prochaine échéance de classement décennal, l'installation ne pourra être confirmée en niveau 5 qu'à condition que les vestiaires soient mis en conformité avec le règlement de 2014 (chapitre 1.3, vestiaires joueurs de 20 m² et arbitres de 8 m²).

QUESTIONS DIVERSES : néant

Plus personne n'ayant de questions à poser, la séance est levée à dix-sept heures.

§§§§

Le Président de la Commission

Le Secrétaire de la Commission